

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°56 ARRÊTÉ firant. pour le mois d'avril 1930. de taux du thaler

n°56

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 avril 1930

Numéro JO  
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro  
30 avril 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 Vu l'arrêté du 25 octobre 1920, attribuant une indemnité de cherté de thalers aux personnels européen et indigène des cadres généraux, métropolitains et locaux, rétribués sur les fonds du budget local, ensemble les arrêtés subséquents, notamment celui du 23 novembre 1925

Vules renseignements fournis par la sucursale de la Banque de l'Indochine,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Le taux du thaler est fixé pour le mois d'avril 1930 à 7,75. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

chapon-baissac